

# ASSEMBLEE NATIONALE

22 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

## AMENDEMENT

N° 350

présenté par  
M. Daniel PAUL  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRES L'ARTICLE 6 TER, insérer l'article suivant:**

« Les programmes locaux d'habitat ainsi que les plans de déplacement urbains sont obligatoirement assortis d'un bilan énergétique en annexe. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assortir obligatoirement les PLH et PDU d'une annexe énergétique.